

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	13
Procuration	03
Absents	01
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix huit et le sept septembre à 20h. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 aout 2018.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles.

Excusés : GALLAND Suzanne donne pouvoir à RAPAUT Christine ; SPELLANI Clément donne pouvoir à BRODSKIS Anne ; VUILLEROD René donne pouvoir à JACQUET Yves.

Absents : CODEX Joël.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : MODIFICATION TARIFS CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°D2016-01.02 concernant les tarifs garderie, cantine et activités périscolaires et décrit les modifications apportées pour la rentrée 2018/2019.

Monsieur le Maire informe que suite à la modification des horaires scolaires de cinq matinées et quatre après-midi, réduite désormais à quatre jours soit : le lundi, mardi, jeudi et vendredi ; nous avons procédé à la suppression de l'organisation des (TAP) Temps d'Activités Périscolaires, pour la rentrée 2018/2019. **Les tarifs de la cantine sont inchangés, sauf le forfait hebdomadaire qui passe de 10€ à 12€.**

Le Maire rappelle les tarifs :

- Garderie du matin : ½ h = 0,80 € - 1h00 = 1,60 € (créneau de 7h30 à 8h30)
- Garderie du midi (hors cantine) : ½ h = 0,80 € - (de 12h00 à 12h30)
- Garderie du soir : ½ h = 0,80 € - 1h00 = 1,60 € - 1h30 = 2,40 € - Au-delà 3,20 € (de 16h00 à 18h30)
- Forfait semaine = 12,00 €
- Surveillance cantine : 1h00 = 1,60 € (non compris dans le forfait)

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette tarification,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présentes :

- **FIXE**, à partir de la rentrée scolaire en date du 3 septembre 2018, les tarifs de la garderie périscolaire, accueil cantine et TAP comme suit :

Garderie périscolaire :

* la ½ heure = 0,80 € * Forfait/semaine = 12,00 €

Garderie accueil cantine :

- 1'heure = 1,60 €

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Belley, une ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER

Accusé de réception en préfecture
001-200058668-20180907-2018-09-01-DE
Charles Berger
Date de réception en préfecture : 09/09/2018

